



Organisation Aviation Civile Internationale

NOTES D'INFORMATION

RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN) AFRIQUE - OCÉAN INDIEN (AFI)

Durban (Afrique du Sud), 24–29 Novembre 2008

Point 6: Elaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)

NECESSITE D'UNE APPROCHE COOPERATIVE POUR TROUVER DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE MISE EN ŒUVRE DE CERTAINES EXIGENCES

(Note présentée par le Sénégal)

SOMMAIRE

La présente note fait ressortir, certaines exigences que les Etats de la région AFI ont des difficultés à mettre en œuvre et propose, en conséquence, le développement d'une approche coopérative pour trouver, entre Etats, des solutions aux problèmes relatifs à la conformité à ces exigences.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 4

1. INTRODUCTION

1.1 Il est demandé aux Etats, dans le cadre de leur mission régalienne, de mettre en place un système d'aviation civile, capable d'assurer efficacement la supervision de la sécurité de toutes les activités du secteur de l'aviation civile.

1.2 La WP/24 du secrétariat indique les résultats des audits de l'USOAP dans 38 Etats de la région AFI. Les tableaux des résultats montrent clairement les domaines dans lesquels les Etats doivent mettre l'accent pour améliorer les taux de conformité de la mise en œuvre des éléments cruciaux.

1.3 Les plus élevés taux de non-conformité de la mise en œuvre des éléments cruciaux sont constatés dans les domaines liés à l'élément « qualification et formation technique » et à l'élément « résolution des problèmes de sécurité ».

1.4 Le regroupement des Etats, dans le cadre de la coopération, pourrait permettre d'améliorer la disponibilité de personnels qualifiés, ce qui pourrait favoriser fortement la mise en œuvre des autres éléments cruciaux qui sont corrélés.

1.5 Il existe des regroupements d'Etats pour la fourniture des services de la navigation aérienne, tels que l'ASECNA, l'Organisation de la FIR Roberts. Ces regroupements ont permis d'améliorer le niveau du service fourni aux usagers de l'air dans ces espaces aériens.

2 ANALYSE

2.1 La faiblesse des moyens humains et matériels mis à la disposition des Autorités de l'Aviation Civile est une des causes des problèmes que rencontrent les Etats pour assurer une supervision efficace de la sécurité dans la région AFI.

2.2 La Conférence des Directeurs Généraux de l'Aviation Civile de 2006 avait recommandé des voies à suivre, pour surmonter ces difficultés, telles que les échanges de renseignements relatifs à la sécurité, la mise en commun des moyens humains et matériels et surtout la création de pools d'experts provenant de différents pays dans certains domaines clés.

2.3 La WP/12 du secrétariat fait ressortir la nécessité de la coopération entre les Etats pour pallier au manque de ressources en ce qui concerne la conception des procédures de vol aux instruments. La création d'entité régionale, telle que le Bureau OACI des Procédures de Vol pour l'Afrique, proposé dans la WP/12, aurait un grand avantage dans la mesure où les Etats bénéficieraient d'une expertise à un coût moindre.

2.4 L'entrée en vigueur prochaine de nouvelles normes relatives à la fourniture des données électroniques de terrain et d'obstacles, nécessitera l'utilisation de personnel qualifié et beaucoup de moyens. Les Etats de la région AFI pourraient arriver à mettre en œuvre ces exigences en mettant en commun leurs efforts.

2.5 A la réunion APIRG/16, après le constat du manque de détermination et de compte rendu sur les caractéristiques de résistance et de frottement des chaussées aéronautiques, les Etats ont été invités à adopter une approche coopérative pour la conduite des activités relatives à l'évaluation des caractéristiques des chaussées aéronautiques et l'acquisition des instruments de mesure de ces données, si nécessaire.

2.6 La réunion APIRG/16 a relevé, également, le faible taux de mise en œuvre des exigences relatives à la certification des aérodromes et à la gestion de la sécurité, par les Etats de la région AFI. Le développement d'une coopération régionale a encore été une des solutions préconisées par APIRG/16.

2.7 La mise en commun des moyens humains et matériels pourrait être réalisée, dans le cadre de la coopération entre les Autorités de l'Aviation Civile. C'est pourquoi, les Etats devraient être encouragés à emprunter cette voie pour réussir les défis actuels et futurs tels que la mise en œuvre des plans relatifs à la PBN, à la surveillance, au maintien du niveau de sécurité après la mise en œuvre du RVSM.

3 CONCLUSION

3.1 Le constat est qu'il existe beaucoup de défis relatifs à la mise en œuvre de nombreuses exigences qui nécessitent davantage de ressources humaines qualifiées et de moyens matériels importants. Par conséquent, les Etats de la région AFI auraient du mal à faire face à ces défis, si des initiatives de regroupement de leurs moyens ne sont pas prises.

3.2 C'est pourquoi, il devient de plus en plus essentiel qu'une approche coopérative soit développée entre Etats voisins pour mettre en commun leur expertise et moyens. Il est proposé la recommandation suivante :

Recommandation 6/ : Approche coopérative pour la mise en œuvre d'exigences nécessitant une grande expertise et de moyens humains et matériels très importants

Il est recommandé que :

- les Etats adoptent une approche coopérative pour trouver des solutions aux problèmes de mise en œuvre d'exigences qui nécessitent une grande expertise et de moyens matériels importants ;
- l'OACI et la CAFAC mettent à la disposition des Etats, si possible, des experts pour les accompagner dans la mise en œuvre de ces exigences ;
- l'OACI et la CAFAC soient des facilitateurs pour inciter les Etats à mettre en place des cadres de coopération dans les domaines qui requièrent une certaine technicité.

— FIN —